

S'ASSOCIER POUR COMPOSER UNE CHOSE PUBLIQUE

Laurent Thévenot

Groupe de Sociologie Politique et Morale (EHESS-CNRS)

in: Chopart, Jean-Noël et alii (eds), 2001, *Actions associatives, solidarités et territoires*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint Etienne, pp.267-274.

L'attention croissante accordée aux liens associatifs, en France, suscite l'étonnement au vu de contextes qui leur sont hostiles. Au soupçon républicain porté sur les corps intermédiaires qui gênent la représentation politique légitime, s'ajoute la perspective internationale d'une mondialisation qui, dédiée aux relations de marché et de communication, jette un discrédit sur les dépendances et les localités entretenues par des mouvements associatifs. Pourquoi une telle faveur des associations dans un environnement aussi défavorable ?

La réponse proposée ici passe par une enquête sur les modalités de confection d'une chose publique, enquête qui inclut les dispositifs contribuant à cette confection et, au premier titre, les mouvements associatifs. L'enquête a bénéficié de deux programmes de recherche collectifs accordant une large place aux mouvements associatifs. Le premier (Lamont et Thévenot (eds.) 2000) a permis de comparer, dans des pays de traditions politiques et morales profondément différentes, la France et les États-Unis, les façons dont des organisations associatives participent à la constitution et à l'évaluation d'une cause publique, en particulier autour de conflits déclenchés par des projets d'aménagement. Le second, initialement limité au cas français, portait sur les modalités d'agrandissements des liens de proximité dans différentes "politiques du proche" (Thévenot (ed.) 2002). L'investigation portait sur le logement, l'habiter, le voisinage, l'apprentissage scolaire, les usages de l'environnement urbain, rural ou de nature.

1. S'ASSOCIER POUR S'AGGRANDIR

On se souvient de la place que Tocqueville reconnaît aux associations dans la démocratie en Amérique. Tocqueville en comprend la nécessité par différence avec les sociétés aristocratiques de la vieille Europe dans lesquelles les hommes "n'ont pas besoin de s'unir pour agir, parce qu'ils sont retenus fortement ensemble" et que "chaque citoyen, riche et puissant, y forme comme la tête d'une association permanente et forcée qui est composée de tous ceux qu'il tient dans sa dépendance". Par contraste, aucun des citoyens des démocraties, "indépendants et faibles", ne saurait "obliger ses semblables à lui prêter leur concours". Face au risque qu'ils "tombent donc tous dans l'impuissance s'ils n'apprennent à s'aider librement", se développe "l'action réciproque des hommes les uns sur les autres". Tocqueville voit ainsi les associations comme des artifices qui "doivent tenir lieu des particuliers puissants que l'égalité des conditions a fait disparaître."

Tocqueville situe donc le rôle des associations relativement à des configurations politiques différentes qu'il appréhende ici sans se référer directement à leurs institutions de gouvernement, mais en considérant la façon dont s'y déploient des "actions réciproques", s'y assurent des "dépendances", s'y élèvent des "particuliers puissants", s'y "agrandissent" le cœur (p.140) et la pensée (p.88). C'est dans un projet comparable d'une sociologie politique et morale attentive aux modalités pragmatiques d'agrandissement des êtres, de leurs connaissances et de leurs évaluations, que nous avons abordé les dispositifs associatifs¹.

Notre recherche comparative franco-américaine, destinée à comparer la composition de deux "*politiques*" (Thévenot et Lamont 2000), comportait plusieurs investigations qui éclairaient la place des

¹ Je voudrais rendre hommage ici aux recherches menées par Jacques Ion, André Micoud, Michel Peroni et plus généralement le CRESAL, sources de réflexions et de discussions fructueuses. Ces recherches sont en effet attentives à la diversité des formes de liens, à la personnalisation de l'engagement militant et aux effets d'exposition en public. Voir notamment : Ion et Peroni, 2000; Micoud et Peroni, 2000.

associations dans cette composition. L'une des double enquêtes a ainsi examiné le fonctionnement de Rotary-club dans les deux pays en démontrant les tensions très fortes que suscitent en France les tentatives de compromis, à un niveau local marqué par des liens personnels ou domestiques, entre une cause civique et l'intérêt des affaires (Camus 2000). Je me concentrerai ici sur une autre enquête portant sur des conflits suscités par des projets d'aménagement, en me limitant à la place des dispositifs associatifs dans ces conflits.

Une coalition d'intérêts particuliers qui parle aux élus

Dans l'opposition au projet d'un barrage devant inonder la vallée sauvage de la rivière Clavey, dans la Sierra californienne, on trouve une association qui épouse au plus près la grammaire libérale de confection du bien public à partir de la composition d'intérêts individuels disparates. La "Clavey River Preservation Coalition" fut stratégiquement constituée, comme son nom l'indique et comme le reconnaît un de ses membres les plus actifs, pour "obtenir la coalition la plus large possible". Un autre membre souligne que "plus vous représentez de gens et plus votre groupe est divers, plus votre influence est grande" auprès des élus. La qualité publique de la "voix de la coalition" tient à ce que les hommes politiques pensent que "la coalition a dégagé le pour et le contre et offre une perspective plus large". Un autre membre précise qu'il s'agit de prévenir la critique selon laquelle "il y a un intérêt particulier [*special interest*] qui est en fait le moteur de toute l'affaire". La coalition assure la composition entre des intérêts individuels mais aussi entre ceux déjà associés dans des entités orientées vers la défense de l'environnement, la représentation d'une tribu indienne, les intérêts commerciaux des compagnies de rafting, les préoccupations de pêcheurs locaux, etc. (Moody et Thévenot 2000).

Et des associations spécialisées pour grandir la cause dans un certain ordre

Le cas américain ne nous fournit pas seulement une association confectionnant la cause selon une grammaire libérale du bien public, à partir d'intérêts individuels ou particuliers des plus divergents. Les opposants au projet américain ont également construit, non moins stratégiquement comme ils nous l'expliquent, des associations spécialisées dans l'agrandissement de la cause selon un certain ordre de grandeur, et donc selon une spécification d'un bien commun plutôt que d'intérêts particuliers. Soulignons que ce genre de confection du bien public en appelant à des biens communs est souvent mal appréhendé par des sciences sociales et politiques américaines par trop centrées sur le moteur d'intérêts individuels (Thévenot, Moody et Lafaye 2000).

Le "Tuolumne River Preservation Trust" (du nom d'un important confluent de la rivière Clavey), siégeant à San Fransisco, au plus près de la population urbaine aisée de la "San Fransisco Bay area", fut conçue délibérément pour le grandissement de la question dans la grandeur "verte" et les valeurs écologiques, ainsi que dans la grandeur du renom dans l'opinion. L'organisme lance des campagnes dans la presse et organise des manifestations de relations publiques destinées à mobiliser selon cet ordre de l'opinion. Pour faire connaître la cause écologique et collecter des fonds, il fait appel à des "sponsors" fabriquant et commercialisant des équipements pour l'"expérience de la vie sauvage" [*wilderness*]. D'autre part, le grandissement de la question selon l'ordre marchand de la concurrence est supporté par une autre association d'opposition au projet de barrage, la "TID Ratepayer's Alliance" qui s'adresse au public à l'état de clients de l'agence de district fournissant l'électricité (TID; Turlock Irrigation District"). Ces clients de la vallée agricole située à une centaine de kilomètres de la rivière Clavey sont tout autant des consommateurs individuels d'électricité que de grosses entreprises. Comme l'explique un membre très actif, "la plupart des gens ne se préoccupent pas des questions d'eau ou d'électricité à moins d'en subir un impact économique". Les slogans publiés dans la presse sont concentrés sur cette évaluation marchande et la nature sauvage est bien loin : "gardez l'œil sur TID et la main sur votre portefeuille".

Cette division stratégique du travail d'agrandissement de la cause correspond au souci, dont nous avons analysé les fondements dans les exigences de justification (Boltanski et Thévenot 1991), de pousser l'épreuve et d'apporter des preuves, à l'aide d'un dispositif orienté principalement vers un ordre de grandeur ou à la rigueur vers un compromis entre deux ordres. Il s'agit alors d'éviter les risques de contamination d'un ordre par un autre, l'un relativisant l'autre et conduisant à la critique ordinaire d'un argument qui serait superficiellement "rhétorique".

La composition du bien des valléens : un compromis local de biens communs

Le conflit étudié du côté français tourne autour du tunnel du Somport et de l'agrandissement de la route qui le dessert. L'homologue, si l'on peut dire, de l'association américaine coalisant des intérêts spécifiques, est l'association dénommée "Comité d'Habitants pour la vie en vallée d'Aspe". Elle ne s'adosse cependant pas à la même construction politique d'une voix légitime par la

compositions d'intérêts particuliers disparates. Elle compose aussi un bien public à partir d'une pluralité de biens disparates, mais ces biens sont agrandis à l'échelle d'un bien commun d'ordre civique, vert ou domestique, de sorte que les tensions que leur intégration suscite sont plus radicales et requièrent des compromis plus étayés. La notion de "patrimoine valléen", avec son fort ancrage d'ordre domestique, favorise la localisation du compromis. Un dispositif original, destiné à faire obstacle aux expropriations requises pour la construction de la route, consiste dans la cession de la propriété de "locaux", pour une durée limitée, à des gens soutenant la cause, souvent étrangers et écologistes. Elle offre un remarquable exemple de compromis entre ces trois ordres de grandeur. La différence entre la grammaire libérale et cette dernière forme de confection du bien public par compromis entre biens communs apparaît clairement dans les propos d'un membre actif du "Comité d'habitants" lorsqu'il esquisse la possibilité de la première avant de revenir à la seconde. Evoquant des acteurs divers tels que "riverains, commerçants-artisans, agriculteurs", il s'exclame : "pourquoi se le cacher, chacun de ces groupes a sa logique, ses intérêts à défendre!" Et ces différences, "il ne faut pas les gommer, elles existent." Cependant, dans un deuxième temps, il invite ces parties à reconnaître "leur intérêt commun" en dépit des différences de "logiques, à première vue inconciliables" : [...]Ce qui existe aussi, c'est l'intérêt commun que nous avons à voir notre vallée conserver un patrimoine riche et un pouvoir d'attraction touristique toujours plus important [...] un intérêt commun à ce que se mette en place une 'offre de transport' complémentaire, le rail". Un compromis est ainsi esquissé autour d'un "patrimoine valléen" auquel sont attachés tout autant des valléens que des amateurs venus d'ailleurs.

2. UN PUBLIC COMPOSE AUSSI AVEC DES ATTACHEMENTS

Nous avons vu précédemment comment des mouvements associatifs permettaient de s'agrandir en public. Considérons maintenant des associations spécifiquement conçues pour intégrer des engagements personnels ou de proximité, en deçà de l'individu en public ou du bien local. Elles sont précieuses aujourd'hui quand il est question d'impliquer une plus grande variété d'agents dans des agencements traitant du bien de la cité, certaines de ces personnes étant loin de faire profession du public.

Le détour par le proche

Pour distinguer des difficultés sous-estimées dans la composition d'une chose publique, il m'a paru opportun de partir du non public, et de considérer des liens de proximité souvent illégitimes ou au moins sous-évalués dans les sciences sociales et politiques. C'est à partir de l'examen de régimes d'engagement dans le proche, très en deçà des exigences du bien public, que l'on peut comprendre la difficulté des mouvements et des passages requis pour participer à une cause publique, accéder à un espace public, faire entendre une voix en public (Thévenot 2002). Les soubassements d'engagements politiques et moraux de large portée doivent être recherchés à des niveaux inférieurs, dans une attention à une géométrie variable des biens et des réalités de l'engagement. C'est pour jeter quelque lumière sur ces soubassements qu'une seconde investigation collective a été menée en France autour de ce que nous avons appelé "les politiques du proche"². Il s'agissait d'aborder le public non directement, dans la discursivité d'un espace de débat, dans des droits ou dans des compétences de citoyen, mais de s'intéresser aux conditions d'accès au public à partir d'engagements qui impliquent des attaches de proximité. Ce n'est pas seulement à un individualisme accru que l'engagement dans une cause publique est aujourd'hui confronté (nous avons vu précédemment comment la grammaire libérale du public était déjà conçue pour résoudre cette confrontation), mais à d'autres modes d'engagements confortant une personnalité attachée à des entours dans un proximité personnelle et locale.

Des mouvements associatifs entre attachement et détachement

Joan Stavo-Debaugé a montré comment des associations lyonnaises d'insertion et de lutte contre l'exclusion ("REGIS" et "Veille Sociale de Jour") œuvraient, par une pragmatique de l'action en plan, à la reconstitution d'êtres humains en tant que sujet d'actions élémentaires, préalable à leur maintien en public. Lorsqu'elles se localisent et se personnalisent, les politiques sociales requièrent un "travail social de proximité" qui passe fréquemment par l'intermédiaire d'associations. Lucca Pattaroni a suivi les animateurs du "Bateau", à Genève, lorsqu'ils prennent appui sur l'habitat des cabines pour reconstituer l'assise familiale à partir de laquelle la personne à la rue peut "se

² Ce programme a reçu un soutien de la MIRE. Une publication réunissant les contributions de Nicolas Auray, Marc Breviglieri, Philippe Corcuff, Eric Doidy, Claudette Lafaye, Romuald Normand, Lucca Pattaroni, Joan Stavo-Debaugé et Laurent Thévenot est à paraître (Thévenot (ed.) 2002).

poser" pour passer à un état d'individu qui "fait des démarches". Cette "responsabilisation progressive" selon des engagements gradués du proche au public fait ressortir, par contraste, l'inadéquation d'un traitement immédiat de la personne en individu porteur de projet. Grâce à l'analyse les engagements de proximité impliqués par l'habiter, et des topiques de saisie du proche à partir du public, Marc Breviglieri nous permet de distinguer l'accommodement ordinairement requis dans le travail social (de l'assistante maternelle, par exemple) en même temps que les réductions opérées dans les comptes-rendus et les procédures engagées pour le public (des assistantes sociales, notamment). Philippe Corcuff et Nathalie Depraz avaient déjà fait apparaître, dans le travail des infirmières et des agents de l'ANPE, une délicate composition entre les exigences du face à face et celle d'un traitement formel et juste. Le rapport entre habitant et citoyen oblige aussi à composer, et Claudette Lafaye nous explique comment les membres d'associations actifs au niveau du quartier ont à "se dépouiller du collectif qu'ils incarnaient" pour un trop fort détachement de citoyen et "devenir 'habitants' au sein du groupe". Mais elle souligne aussi le danger inverse qui rend l'équilibre malaisé à maintenir : l'habitant engagé dans le proche risque d'être disqualifié en tant que citoyen s'il reste dans le "pied d'immeuble".

Eric Doidy a étudié des associations dédiées à des causes de portée politique générale (environnement, logement) mais conçues également pour maintenir un subtil équilibre avec l'ancrage de ces causes dans la proximité d'un environnement fréquenté et habité au familial. Ainsi, les personnes relogées par le DAL ne doivent pas trop habiter les lieux car elles risqueraient de perdre le contact avec la cause politique détachée. Il analyse le rôle d'associations destinées à faciliter la composition d'usages aujourd'hui très divergents et controversés du territoire, des agriculteurs aux écologistes en passant par les pêcheurs et les conservateurs du patrimoine. Par des actions en communs et non seulement par des discussions argumentées, ces associations contribuent à faire vivre ensemble, dans un public, des attachements de grande proximité et des impératifs supposant le détachement. Il y a donc place pour une propédeutique du public réitérée au cours de la vie, même si elle débute à l'école. Examinant la formation du citoyen portée par les associations en faveur de "pédagogies nouvelles", Romuald Normand décompose ses appuis sur des engagements familiaux de l'enfant qui précèdent son existence publique, mais nous montre aussi que cet apprentissage progressif peut s'arrêter aux portes de la maternelle en raison des dispositifs industriels et civiques du collège qui supportent des formats d'évaluation pour le public. Les dispositifs jouent donc un rôle majeur dans l'aide, ou à l'inverse dans l'empêchement, de ces passages du proche au public. C'est dans cette perspective que Nicolas Auray examine les nouveaux équipements de communication et d'information que l'on peut mettre en valeur précisément pour la façon dont ils maintiendraient davantage de singularité personnelle en public.

Les associations offrent ainsi des dispositifs très appropriés pour faciliter les transitions entre proximité et distance publique, et pour contribuer à la confection d'une chose publique ménageant des attachements. Elles favorisent l'accès au public d'êtres humains dont les attaches empêchent souvent qu'ils soient pris en considération à l'état de citoyen sans quelque perte de dignité.

* *

*

L'organisation de la chose publique ne se limite pas à l'État, à la représentation de la souveraineté et aux institutions juridiques ou encore, selon une tendance plus récente, à des organes de régulation. Les associations tiennent aussi une place originale dans cette organisation en raison de leur capacité à contribuer à un bien public en composant avec une pluralité de biens. Dans la première partie, nous avons vu comment elles facilitaient une coalition de biens individuels ou particuliers dans une voix publique, ou encore comment elles opéraient des compromis entre des biens communs d'ordres différents³. Toutefois, à ce premier pluralisme d'ordre public s'en ajoute un second qui correspond à la différence entre engagements publics et engagements de proximité. Les associations peuvent aussi soutenir ce deuxième pluralisme et favoriser les passages au plus public à partir du plus proche. Si l'on renonce à ne voir dans le public qu'un droit ou un devoir, pour porter attention à ses conditions d'accès à partir du proche, on trouvera des associations en bonne place pour contribuer à cette *recomposition* et pour servir de dispositif *d'apprentissage* du public.

REFERENCES

Boltanski, L., Thévenot, L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

³ Emmanuelle Marchal a étudié cette combinaison entre une orientation d'ordre *civique* (très faible dans les entreprises), un impératif *industriel* d'efficacité, une exigence d'impact dans *l'opinion* et souvent aussi avec des éléments de grandeur *domestique* (Marchal 1992).

- Camus, Agnès, 2000, "Community and civic culture: The Rotary Club in France and the United States", in Lamont, M., Thévenot, L. (eds.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ion, Jacques, Peroni, Michel (dir.), 1997, *Engagement public et exposition de la personne*, Ed. de l'Aube.
- Lamont, M., Thévenot, L. (eds.), 2000, *Rethinking Comparative Cultural Sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Marchal, E., 1992, "L'entreprise associative: entre calcul économique et désintéressement", *Revue Française de Sociologie*, vol. XXXIII, pp.365-390.
- Micoud, André, Peroni, Michel (dir.), 2000, *Ce qui nous relie*, Ed. de l'Aube.
- Moody, M., Thévenot, L. 2000, "Comparing Models of Strategy, Interests, and the Public Good in French and American Environmental Disputes", in Lamont Michèle and Thévenot Laurent (eds.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.273-306.
- Thévenot, L., 2002, *Régimes d'engagement : la pluralité des formats de l'action*, à paraître.
- Thévenot, L. (dir.), 2002, *Les politiques du proche*, à paraître.
- Thévenot, L, and Lamont, M. 2000, "Exploring the French and American polity", in Lamont M. et Thévenot L. (eds.), *Rethinking comparative cultural sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.307-327.
- Thévenot, Laurent, Moody, Michael, Lafaye, Claudette, 2000, "Forms of Valuing Nature: Arguments and Modes of Justification in French and American Environmental Disputes", in Lamont Michèle and Thévenot Laurent (eds.), *Rethinking Comparative Cultural Sociology: Repertoires of Evaluation in France and the United States*, Cambridge, Cambridge University Press, pp.229-272.
- Tocqueville, A. de, 1981, *De la Démocratie en Amérique*, 2 tomes, Paris, Garnier-Flammarion (biographie, préface et bibliographie par François Furet).